

**COMMUNE DE SAINT APOLLINAIRE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 19 juin 2023****Délibération n° 2023-45**

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf juin à 18h00,  
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juin 2023.

**Objet :** **Convention de partenariat avec l'association SPA Dijon Bourgogne-Franche -Comté pour l'accueil et la capture des animaux errants**

**Etaient présents : 24**

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile WEILER-BARDIN, Lydia CRETE, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélie MERLE, Aubin AMARDEIL, Antoine CAMUS, Laurianne SENE.

**Etait excusé ou absent : 5**

Mesdames et Messieurs, Véronique CHARBOIS, Maxime AMBARD, Mélanie COUSIN (pouvoir à Gérard FOUCARD), Fatima CHARIFI ALAOUI (pouvoir à Alberta AWAD), Aurélie DE VOS.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Monsieur Aubin AMARDEIL a été nommé secrétaire.**

Mme Cécile WEILER BARDIN expose le rapport suivant :

Par délibération n°2022-95 du 14 décembre 2022, la commune a signé une convention sur une période de trois mois avec la SPA des Cailloux renouvelable une fois, sans remettre en cause la convention avec le RAPAPPEL (Rassemblement des Associations de Protection Animale ne Pratiquant Pas l'Euthanasie Libératoire).

Actuellement Dijon a lancé un marché pour les communes de la Métropole.

Il se peut que ce marché ne puisse être opérationnel au 1<sup>er</sup> juillet prochain, c'est la raison pour laquelle il semble préférable de signer une nouvelle convention pour un délai maximum de trois mois, sachant qu'il pourra être abrégé d'un commun accord avec la SPA, si la ville de Saint-Apollinaire souhaite adhérer au futur marché métropolitain.

Il est donc proposé de mandater M. le Maire pour signer une nouvelle convention avec la SPA des Cailloux, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2023.

Pour rappel :

- Pour la capture des animaux (calculée sur des bases forfaitaires) :
  - Intervention pour la capture et le transport d'un animal vivant : 126 €
  - Intervention pour la capture et le transport d'un animal dangereux : 166 €
  - Intervention pour le ramassage d'un animal mort : 80 €

Intervention les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi (sauf jour férié) de 8h à 18h.

- o Pour l'accueil des animaux :  
Une indemnité de 0,60 € par habitant et par an,

Les animaux en attente d'une décision de justice seront gardés en pension par l'association jusqu'à cette décision de justice, et il sera facturé à la commune une pension de 18 €/jour.

- o Pour le transport d'un animal capturé par les services municipaux :  
Si la commune désire que l'association se charge d'aller chercher, dans un lieu précis et fermé, un animal qui aura été capturé par les soins des services municipaux, il sera facturé 25 € par transport, (service assuré aux jours et heures ouvrables de l'association).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE 26 VOIX POUR** (0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION) M. le Maire pour signer une convention avec la SPA Dijon Bourgogne-Franche-Comté pour la capture et l'accueil des animaux errants, comme évoqué ci-dessus, et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Il est précisé que les frais occasionnés par ces captures seront refacturés aux propriétaires des animaux.

La convention est jointe à la présente délibération.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **- 3 JUL. 2023**

Le Maire,



Jean-François DODET

Le secrétaire,



Aubin AMARDEIL

Date de publication : **- 3 JUL. 2023**